ADAMA DUO

Titre de créance présentant un risque de perte en capital
en cours de vie et à l'échéance

ADAMA DUO







Produit de placement alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

- **Emetteur :** BNP Paribas S.A. (Standard & Poor's A+, Moody's A2, Fitch Ratings A+ au 1er juillet 2013). Le souscripteur supporte le risque de crédit de l'Emetteur .
- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement :** 8 ans (en l'absence de remboursement automatique anticipé). Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable *a priori* si le produit est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé, selon les cas.
- **Eligibilité :** Compte-titres, contrats d'assurance vie ou de capitalisation. Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'Unités de Compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces Unités de Compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Ingénierie financière réalisée par :

BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING

Communication à caractère promotionnel

ADAMA DUO est un produit de placement présentant un risque de perte en capital proposant aux investisseurs :

- Une exposition sur 1 à 8 ans au marché actions européen *via* l'indice EURO STOXX 50® (performance calculée hors dividendes) ;
- Par anticipation
  - De la 1ère à la 7ème année, possibilité d'un **remboursement automatique du capital majoré d'autant de coupons fixes de 6,5 %** que d'années écoulées, si à une date de constatation annuelle, l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau d'origine ;
- À l'échéance
  - Un **remboursement du capital et un versement de 8 coupons de 6,5 %** si l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau d'origine à la date de constatation finale ;
  - Un **remboursement du capital et un versement de 8 coupons de 3,25 %** si l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau d'origine à la date de constatation finale ;
  - Une **protection du capital** si l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine à la date de constatation finale. **Perte partielle ou totale en capital au-delà.**

N.B :

Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit, soit 1000 €. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit (dont les coupons éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion, hors commissions et/ou fiscalité et prélèvements applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. L'application de la formule de remboursement est conditionnée par la détention du produit par l'investisseur jusqu'à la date d'échéance ou à la date de remboursement anticipé, selon le cas. En cas de revente avant cette date, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurables *a priori*.

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.



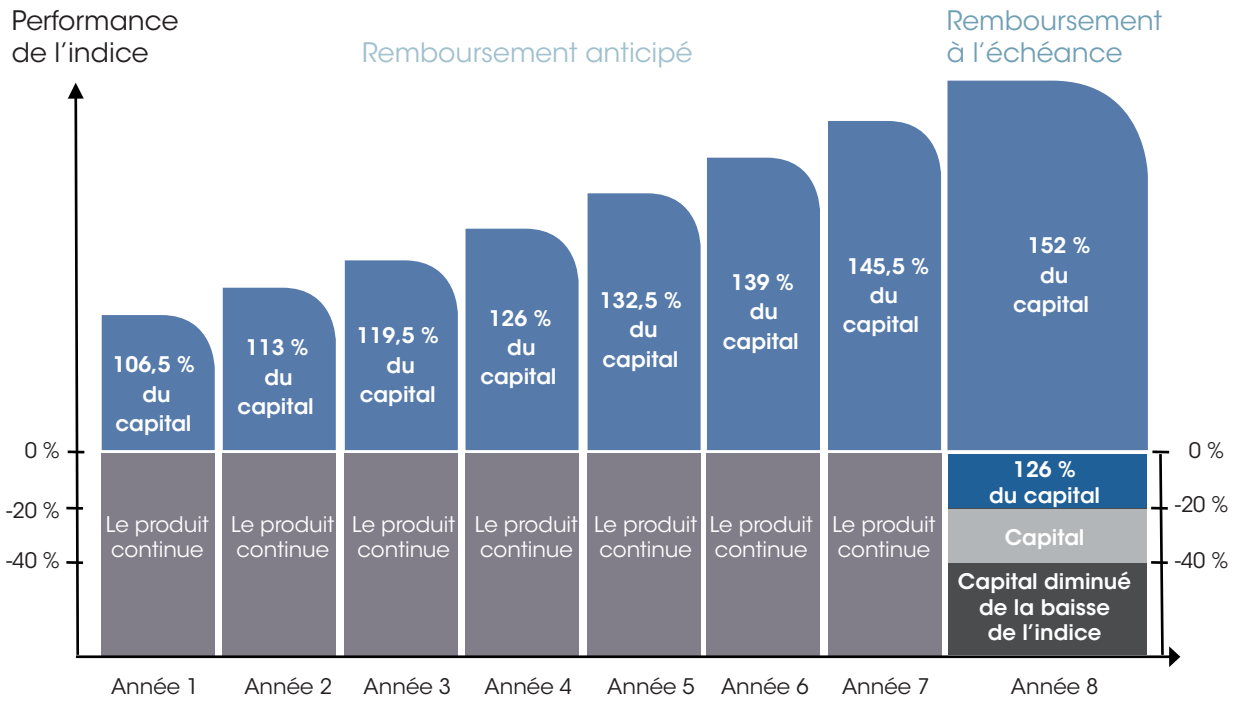
AVANTAGES

- Le produit est **remboursable automatiquement par anticipation avec versement d'autant de coupons de 6,5 % que d'années écoulées** dès lors qu'à l'une des dates de constatation annuelle, l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau d'origine.
- Si le produit dure jusqu'à l'échéance des 8 ans, il suffit qu'à la date de constatation finale l'indice clôture **au moins à son niveau d'origine** pour que l'investisseur perçoive **l'intégralité de son capital majoré de 8 coupons de 6,5 %** ou que l'indice clôture **au moins à 80 % de son niveau d'origine**, pour que l'investisseur perçoive **l'intégralité de son capital majoré de 8 coupons de 3,25 %**.
- **Le capital est protégé à l'échéance** tant qu'à la date de constatation finale l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine.
- L'investisseur bénéficie d'un produit adossé à un **sous-jacent de référence**, transparent et lisible.

INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte en capital :** à la date de constatation finale, si l'indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur subira une perte en capital équivalente à la performance finale de l'indice.
- **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes des actions composant l'indice EURO STOXX 50®** : la performance de l'indice est calculée sans réinvestissement des dividendes et est donc inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- **Le gain est plafonné aux coupons fixes de 6,5 % annuels**, même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce montant.
- L'investisseur **ne connaît pas à l'avance la durée effective de son investissement.**

EN RÉSUMÉ



Graphique à caractère uniquement informatif

À la date de constatation initiale, soit le 30 octobre 2013, on constate le niveau d'origine de l'indice EURO STOXX 50®.

ANNÉES 1 A 7 : UNE POSSIBILITÉ DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

- Si, à l'une des dates de constatation annuelle, l'indice clôture au moins à son niveau d'origine, l'investisseur récupère automatiquement son capital par anticipation et perçoit :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL INITIAL	+	UN GAIN DE 6,5 % PAR ANNÉE ÉCOULÉE

Soit un taux de rendement actuariel brut compris entre 6,25% (cas où le remboursement a lieu en année 1) et 5,47 % (cas où le remboursement a lieu en année 7)

- Sinon, le produit continue.



ANNÉE 8 : MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

Dans le cas où le produit dure jusqu'à l'échéance des 8 ans , quatre scénarios se présentent :

- Si, à la date de constatation finale, l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur reçoit à l'échéance :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL INITIAL + UN GAIN DE 6,5 % PAR ANNÉE ÉCOULÉE

Soit un taux de rendement actuariel brut de 5,34 %

- Si, à la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau d'origine mais que cette baisse n'excède pas 20 %, l'investisseur reçoit à l'échéance :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL INITIAL + UN GAIN DE 3,25 % PAR ANNÉE ÉCOULÉE

Soit un taux de rendement actuariel brut de 2,91 %

- Si, à la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau d'origine mais que cette baisse n'excède pas 40 %, l'investisseur reçoit à l'échéance :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL INITIAL

Soit un taux de rendement actuariel brut nul

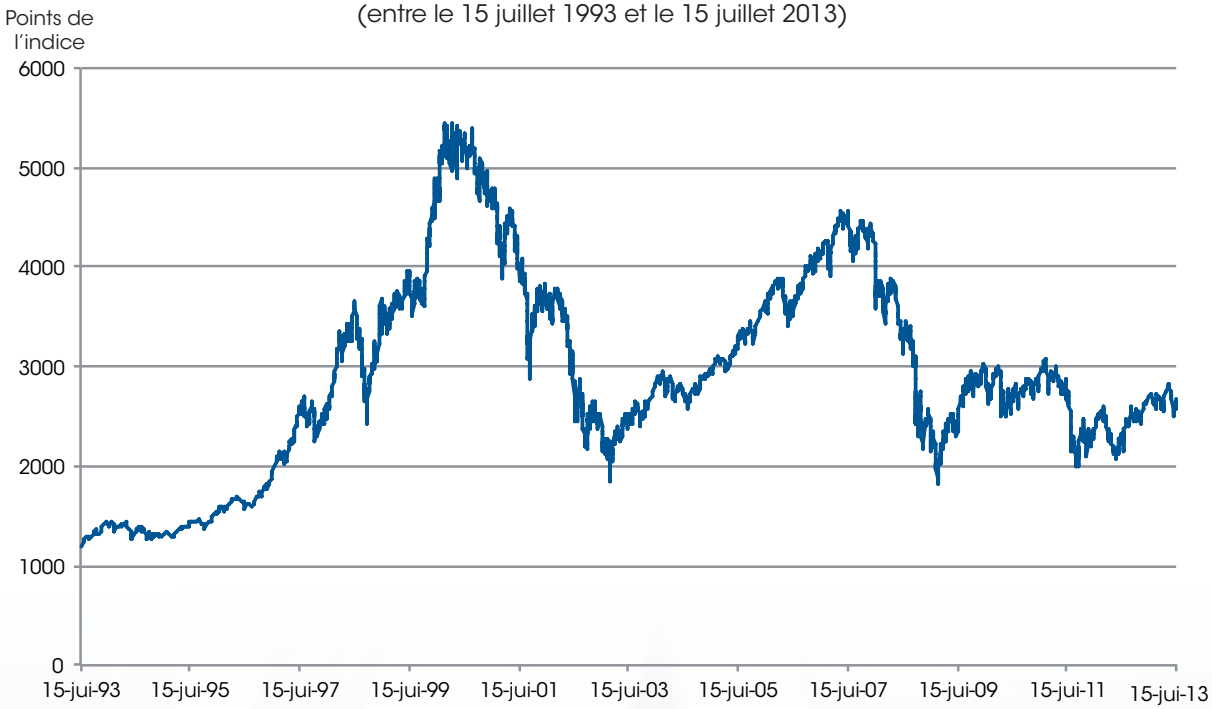
- Si, à la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur récupère à l'échéance :

LE CAPITAL INITIAL DIMINUÉ DE LA BAISSE DE L'INDICE
L'INVESTISSEUR SUBIT UNE PERTE PARTIELLE OU TOTALE DE SON CAPITAL

L'INDICE EURO STOXX 50® : UN SOUS-JACENT DE RÉFÉRENCE

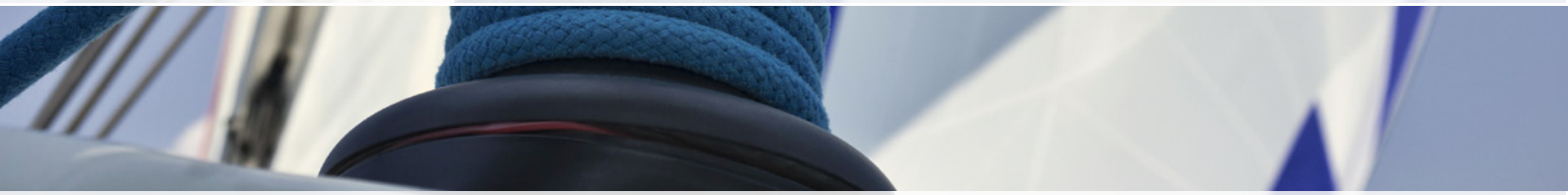
L'indice EURO STOXX 50® est composé des 50 premières capitalisations boursières de la zone euro, il est diversifié géographiquement sur l'Europe et sectoriellement. Sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.stoxx.com).

Niveaux historiques de l'indice
(entre le 15 juillet 1993 et le 15 juillet 2013)



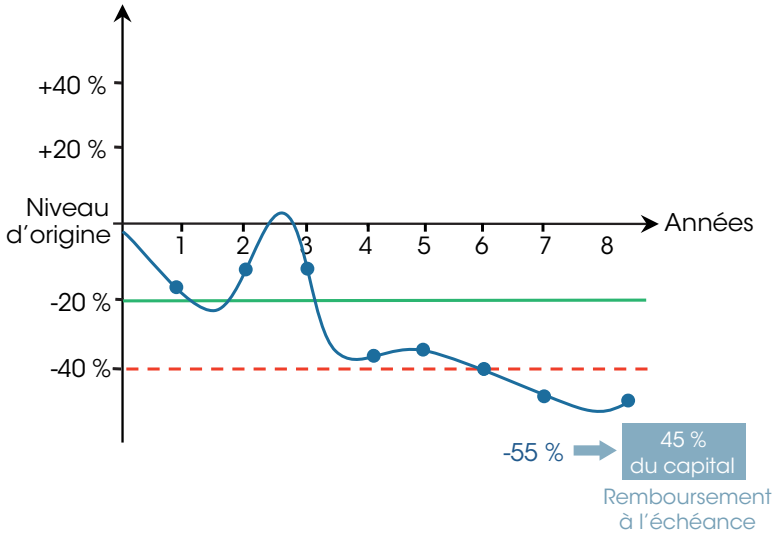
Source : Bloomberg, juillet 2013

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures



ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Performance de l'indice
Dates de constatation annuelle
Montant remboursé
Seuil en dessous duquel le coupon de 26 % n'est pas versé à l'échéance
Seuil de protection du capital à l'échéance

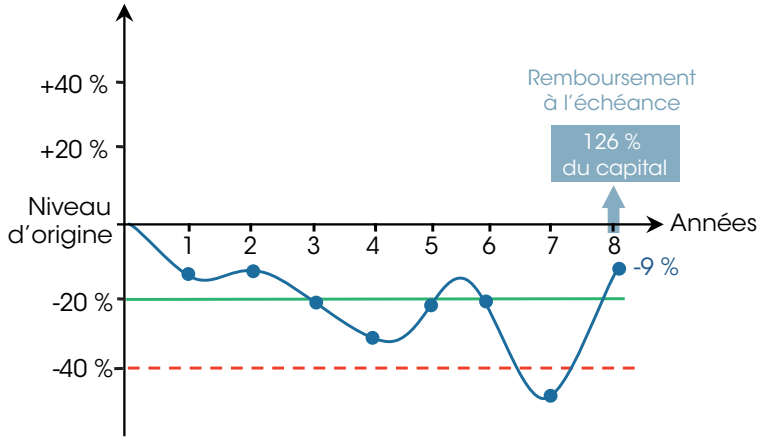


CAS DÉFAVORABLE : BAISSE DE L'INDICE, AVEC FRANCHISSEMENT DU SEUIL DES -40 % LA 8ÈME ANNÉE

- Dates de constatation annuelle 1 à 7 : l'indice clôture à chaque date de constatation en baisse par rapport à son niveau d'origine. Le produit continue.
- Date de constatation finale : l'indice clôture en baisse de 55 % par rapport à son niveau d'origine (en dessous du seuil des -40 %).
- Remboursement à l'échéance du capital diminué de la baisse de l'indice, soit **45 % du capital.**

Taux de rendement actuariel brut de -9,44 % (identique à celui de l'indice).

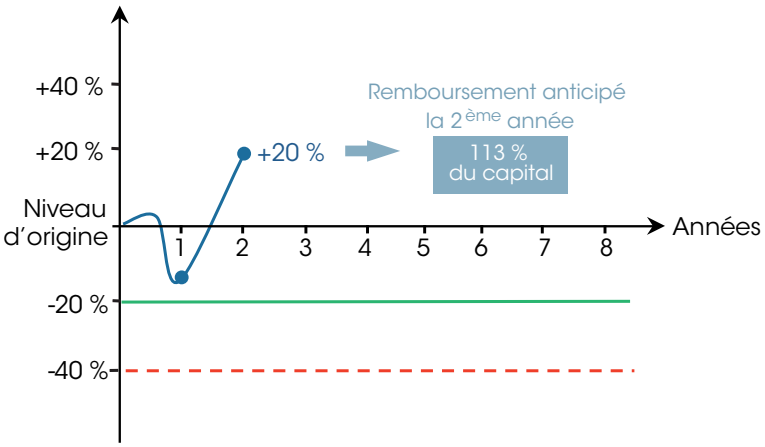
Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en baisse à chacune des 7 premières dates de constatation annuelle et céderait la totalité de sa valeur à la date de constatation finale, la perte en capital à l'échéance serait totale et le montant remboursé nul.



CAS INTERMÉDIAIRE : BAISSE DE L'INDICE, SANS FRANCHISSEMENT DU SEUIL DES -20 % LA 8ÈME ANNÉE

- Dates de constatation annuelle 1 à 7 : l'indice clôture à chaque date de constatation en baisse par rapport à son niveau d'origine. Le produit continue.
- Date de constatation finale : l'indice clôture en baisse de 9 % par rapport à son niveau d'origine (au-dessus du seuil des -20 %).
- Remboursement à l'échéance du capital assorti de 8 coupons de 3,25 %, soit **126 % du capital**.

Taux de rendement actuariel brut de 2,91 % (contre -1,16 % pour l'indice).



CAS FAVORABLE : HAUSSE RAPIDE DE L'INDICE

- 1ère date de constatation annuelle : l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau d'origine. Le produit continue.
- 2ème date de constatation annuelle : l'indice clôture en hausse de 20 % par rapport à son niveau d'origine.
- Remboursement anticipé du capital assorti de 2 coupons de 6,5 %, soit **113 % du capital**.

Taux de rendement actuariel brut de 6,18 % (contre 9,36 % pour l'indice du fait du **plafonnement des gains**).

Les scénarios de marché ont été réalisés de bonne foi par le Groupe BNP Paribas à titre d'information uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future des Titres de créance. Les sociétés du groupe BNP Paribas déclinent toute responsabilité (i) quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des informations, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle et (ii) pour toute erreur ou omission dans le calcul ou lors de la diffusion de ces scénarios de marché. Les données chiffrées de ces scénarios n'ont qu'une valeur informative pour illustrer le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0011532860
Forme juridique des Titres de créance	Obligation de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
Émetteur	BNP Paribas S.A. (A+/ A2/ A+ au 1er juillet 2013)
Agent de Calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C.
Valeur nominale	1 000 €
Éligibilité	Compte-titres, contrats d'assurance vie et contrats de capitalisation
Souscription	Du 19 août 2013 au 30 octobre 2013. Le prix de souscription par Titre de créance progressera de 999,80 € à 1 000 € entre ces dates (soit une rémunération au taux équivalent annuel de 0,08 % pendant la période de souscription)
Commissions de distribution	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées à des tiers. Elles couvrent les coûts de distribution, et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1% TTC du montant de l'Emission.
Frais d'entrée et de sortie	Néant(1)
Sous-jacent	Indice EURO STOXX 50® (code ISIN : EU0009658145)
Date de constatation du niveau d'origine de l'indice	30 octobre 2013
Dates de constatation annuelle	30 octobre 2014, 30 octobre 2015, 31 octobre 2016, 30 octobre 2017, 30 octobre 2018, 30 octobre 2019, 30 octobre 2020
Date de constatation finale	1er novembre 2021
Dates de remboursement anticipé	13 novembre 2014, 13 novembre 2015, 14 novembre 2016, 13 novembre 2017, 13 novembre 2018, 13 novembre 2019, 13 novembre 2020
Date d'échéance	15 novembre 2021
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, le prix de rachat du produit sera basé sur la valorisation théorique de marché des Titres de créance avec une fourchette de prix achat/ vente de 1 % maximum.
Valorisation	Quotidienne
Cotation	NYSE Euronext Paris
Règlement/livraison	Euroclear France

(1) Hors frais liés à votre contrat d'assurance vie, hors fourchette achat/vente sur le marché secondaire et hors frais prélevés par d'autres intermédiaires financiers

Adama Duo (les « Titres de créance ») sont des Titres de créance à capital non garanti, émis par BNP Paribas S.A., ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris et pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie ou de capitalisation et libellés en unités de compte. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie sur les Titres de créance. Les Titres de créance sont notamment proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie et ne constituent pas une offre d'adhésion à un contrat d'assurance vie, une offre, une recommandation, une invitation ou une acte de démarchage visant à souscrire ou acquérir les Titres de créance. **BNP Paribas invite les investisseurs à lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF.**

Ces facteurs de risque incluent notamment :
Risque lié au sous-jacent – Le montant remboursé est lié à l'évolution du niveau de l'indice EURO STOXX 50® et donc à l'évolution du marché actions européen.
Risque découlant de la nature du support – En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur avant l'échéance ou en cours de vie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer *a priori* le gain ou la perte possibles, le prix dépendant alors des conditions de marché en vigueur le jour de la revente. Il existe notamment un risque de perte en capital.
Risques de marché - Le prix de revente en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment sa volatilité et les taux d'intérêt. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice se situe aux alentours du seuil des -40 % par rapport à son niveau d'origine.
Risque de crédit - L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de l'Émetteur (qui peut induire un risque sur le remboursement) et à une dégradation de sa qualité de crédit (qui peut induire un risque sur le prix de marché du produit).

Chaque investisseur potentiel a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer la faisabilité, les risques, les avantages, les inconvénients liés à l'acquisition des Titres de créance et devra si nécessaire, consulter préalablement ses propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. Les sociétés de Groupe BNP Paribas ne sauraient être considérées comme des conseils juridiques, fiscaux ou comptables. La cession des Titres de créance par BNP Paribas Arbitrage S.N.C., agissant en tant que preneur ferme, pourra intervenir par voie d'offre au public en France conformément aux dispositions de l'article L 411-1 du Code Monétaire et Financier. Le Prospectus des Titres de créance a été approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et est disponible sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org et sur www.privalto.fr.
L'EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX ne soutient, ne garantit, ne vend ni ne promeut en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et décline toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.